

## CONDITIONS DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS D'ACCESSIBILITE

*Réalisé par DIE*  
*Date de MAJ : 13/11/2017*

Equipement	Maintenance Réglementaire	Fréquence Préconisée ou obligatoire si réglementaire	Actions
Rampes Classiques installées sur Foncier MACIF	NON	Trimestrielle	Contrôle de son dégagement et de son état d'usage
Places de stationnement privatives MACIF	NON	Trimestrielle	Contrôle de sa signalétique son dégagement et de son état d'usage
Rampes Amovibles en entrée d'agence	NON	Trimestrielle	Contrôle de son fonctionnement
Elevateurs PMRs	OUI	Annuelle	Passage d'un Bureau de Contrôle pour le contrôle Annuel
Elevateurs PMRs	OUI	Toutes les 6 semaines	Passage d'une société de maintenance habilitée au minima toutes les 6 semaines pour maintenance préventive
Sonnettes d'appel	NON	Trimestrielle	Contrôle de son fonctionnement
Portes Automatiques	OUI	Semestrielle	Passage d'un Bureau de Contrôle ou d'une société habilitée pour son contrôle semestriel
Portes Automatiques	OUI	Annuelle	Passage d'une société de maintenance au minima une fois par an pour maintenance préventive
Portes Traditionnelles	NON	Trimestrielle	Contrôle de son fonctionnement et de sa facilité de manipulation
Balise Sonore	NON	Trimestrielle	Contrôle de son fonctionnement
Banque d'accueil	NON	Trimestrielle	Contrôle de son dégagement au niveau de la zone PMR
Boucle à Induction Magnétique (BIM)	NON	Trimestrielle	Contrôle de son fonctionnement
Espaces d'attente	NON	Trimestrielle	Contrôle de son dégagement pour l'installation d'un fauteuil PMR
Zones de circulations	NON	Trimestrielle	Contrôle de leur dégagement
Flashes Lumineux S.S.I	OUI	Annuelle	Essai Annuel du S.S.I, contrôle du fonctionnement de l'ensemble des éléments, inclus flash lumineux et consignation de l'essai dans le registre de sécurité
Sanitaires	NON	Trimestrielle	Contrôle de leur dégagement